



Communiqué de presse



Bordeaux, le 23/07/2019

Autisme en Limousin : Le diagnostic et les interventions précoces pérennisés et renforcés

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine tient à réagir aux propos diffamatoires tenus par l'association Autisme Limousin. Les allégations fausses émises par cette association sont de nature à inquiéter les familles alors même que l'accès au diagnostic et aux interventions précoces pour les jeunes enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) est bien assuré.

Comme annoncé en 2018, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a pérennisé et renforcé l'activité de diagnostic et de prise en charge précoces des troubles du spectre de l'autisme (TSA) en Limousin.

Concernant le diagnostic des enfants de moins de 6 ans, les familles continuent de s'adresser au CHU de Limoges (service du Dr Eric Lemonnier) et, depuis le 1^{er} juillet 2019, le CHU a également la responsabilité de structurer l'accès au diagnostic pour les enfants de plus de 6 ans (jusqu'à présent assuré par une autre structure).

Depuis le 1^{er} juillet également, la prise en charge précoce est assurée par **des Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)**.

Ces évolutions permettent aujourd'hui d'**étendre cet accompagnement aux familles de la Corrèze et de la Creuse** qui n'y avaient auparavant que très peu accès.

Le Centre Ressources Autisme Limousin réalise l'évaluation et le diagnostic des enfants dès la naissance

Les familles du Limousin qui souhaitent faire évaluer leur enfant, dès leur naissance, afin de poser un éventuel diagnostic des TSA peuvent s'adresser au Centre Ressources Autisme (CRA) du Limousin, porté par le CHU de Limoges. L'objectif du CRA est de poser un diagnostic le plus tôt possible afin de maximiser les chances d'évolution du pronostic de l'enfant et de permettre une prise en charge précoce.

Le CRA Limousin, c'est :

- **65 enfants de 0 à 6 ans** qui ont été accueillis par le CRA depuis le début de l'année 2019,
- **930 000 €** de dotations de l'ARS.

Les prises en charge sont assurées par les SESSAD d'intervention intensive précoce

Depuis le 1^{er} juillet 2019, les enfants avec autisme diagnostiqué sont pris en charge par les Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) portés par les PEP 87, l'ALDP et la Fondation Jacques Chirac. Comme le préconise la Haute Autorité de Santé, les interventions doivent se faire précocement, soit avant 4 ans et pour une durée pouvant aller de 18 mois minimum à 2 ans, soit jusqu'à l'âge de 6 ans. L'efficacité de ces interventions avant 4 ans est attribuée notamment au fait que le cerveau de l'enfant bénéficie avant cet âge d'une grande plasticité permettant un potentiel de développement neurologique important.

Les SESSAD d'intervention intensive précoce en Limousin c'est :

- **107 places au total** (contre 43 places avant le 1^{er} juillet),
- **66 places en Haute-Vienne, 36 en Corrèze et 5 en Creuse** (avant le 1^{er} juillet, cette activité concernait essentiellement les enfants de la Haute-Vienne),
- **Près de 4 millions d'euros alloués par l'ARS** (37 500 € par place) auxquels s'ajoutent des moyens

redéployés par les gestionnaires.

- Les PEP 87 accompagnent actuellement les **15 enfants qui avaient déjà entamé un parcours d'intervention précoce avant le 1^{er} juillet et 11 nouvelles admissions** sont prévues pour septembre, tous âgés entre 0 et 6 ans,
- **L'ALDP accompagne actuellement 21 enfants** dont 14 qui avaient démarré un parcours d'intervention précoce avant le 1^{er} juillet. 16 de ces enfants ont plus de 4 ans,
- **Une durée d'autorisation de fonctionnement de 15 ans renouvelables** comme pour tout autre service médico-social (ce qui n'était pas le cas avant le 1^{er} juillet durant la période d'expérimentation).

L'ARS a tenu ses engagements en garantissant la continuité des prises en charge débutées avant le 1er juillet 2019. Elle a également augmenté significativement le nombre de places pour permettre aux enfants de la Corrèze et de la Creuse de bénéficier d'une prise en charge précoce. Enfin, l'ARS a conforté le CHU de Limoges dans sa responsabilité médicale et universitaire en matière de diagnostic et de prise en charge des TSA en Limousin.

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Département communication

Marie-Claude SAVOYE

Tél : 05 47 47 31 45

ars-na-communication@ars.sante.fr

Pour en savoir plus :

- Centre Ressources Autisme Limousin : <http://www.chu-limoges.fr/Centre-Ressources-Autisme.html>
- PEP 87 : <http://www.lespep.org/association/pep-87/>
- ALDP : <http://www.aldp-limousin.fr/>
- Fondation Jacques Chirac : <http://www.fondationjacqueschirac.fr/node/14283>